



Avant-propos

RETOUR SUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE PUBLICATION DE LA REVUE *POPULATION* : 1946

La revue *Population* fête son soixante-dixième anniversaire. À cette occasion, nous republions quatre articles de l'année 1946, soit un dans chaque numéro de l'année 2016. Chacun de ces articles est accompagné d'un commentaire introductif en guise de préface, qui vise à réagir sur l'obsolescence ou l'actualité du sujet traité et les déplacements de problématique, analysés avec le regard du XXI^e siècle (cf. avant-propos du n°1).

Après l'article d'Alfred Sauvy intitulé « Évaluation des besoins de l'immigration française » (n° 1, 1946), introduit par François Héran et publié dans le n° 1, 2016, ce deuxième numéro de l'année republie un article de Paul Vincent sur « Le vieillissement de la population, les retraites et l'immigration » (n° 2, 1946) commenté par Didier Blanchet.

Les deux prochains numéros de la revue présenteront respectivement un article de démographie historique de Jean Meuvret sur « Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime » (n° 4, 1946) analysé par Christine Théré et Isabelle Séguy, et un article écrit par Jean Bourgeois sur « Le mariage, coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France » (n° 4, 1946) commenté par Arnaud Regnier-Loilier et Wilfried Rault.

Olivia Samuel, Anne Solaz et Laurent Toulemon
Rédactrices et rédacteur en chef de la revue Population

Tous les articles de la revue depuis 1946 sont numérisés et disponibles sur le site Internet de la revue (www.revue-population.fr) renvoyant sur les portails Cairn et Persée (pour les numéros les plus anciens), et également sur le portail Jstor (<http://www.jstor.org/>).



Didier BLANCHET*

RETRAITES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI : MÊME ÉQUATION, NOUVEAUX PARAMÈTRES

Une caractéristique de la question des retraites est la grande simplicité de l'équation comptable qui la sous-tend, celle qui décrit l'arbitrage entre trois paramètres : l'âge de la retraite, le taux de cotisation et le niveau de vie relatif des retraités.

Le texte publié en 1946 par Paul Vincent n'a pas vieilli sur ce point, les termes qu'il emploie pour décrire cette équation pourraient se retrouver presque tels quels dans n'importe quelle publication contemporaine. Assez actuel reste aussi l'argumentaire utilisé pour écarter le retour massif à la capitalisation. Il se concentre certes sur une forme particulière de ce système : des placements à rendement nominal fixe directement exposés au risque d'inflation. Ce dont on débattrait aujourd'hui serait plutôt la performance des marchés d'actions, leur apport éventuel au financement de l'économie, contrebalancé par les autres formes de risques qu'ils font porter sur les assurés. Mais l'idée que les retraites sont nécessairement prélevées sur la richesse créée par les actifs reste valable au premier ordre. Elle a été beaucoup utilisée au plus fort du débat répartition-capitalisation, dans les années 1990.

Restons-en donc au « triangle » de la répartition. Parmi ses trois termes, il exclut la hausse des cotisations, pour des raisons qu'on devine facilement. L'économie française de 1946 est une économie de rareté, la priorité est à la reconstruction et à la minimisation de la charge qui pèse sur les actifs. Excluant la hausse des cotisations, Paul Vincent n'envisage pas pour autant qu'on laisse dériver à la baisse le niveau de vie relatif des retraités : le maximum doit au contraire être fait pour résister à cette ligne de plus grande pente. Il plaide ainsi pour la troisième solution – celle qui lui semble la moins injuste –, la hausse de l'âge de la retraite, mais il propose de la combiner à une politique démographique permettant d'en limiter l'ampleur, voire même à la rendre totalement superflue à long terme. Cette politique démographique comporte deux volets : d'une part un niveau de fécondité plus élevé dont les effets sur le nombre d'actifs restaureraient l'équilibre des retraites à long terme ; d'autre part, dans l'attente, une politique migratoire ciblée visant à combler les accidents

* Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

de la structure par âge de 1946, à savoir essentiellement le déficit des naissances de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale.

Quel regard porter sur ces préconisations avec 70 ans de recul ? L'aspect le plus daté est la présentation qui est faite du phénomène de vieillissement. Celui que Paul Vincent diagnostique et redoute est presque exclusivement un vieillissement « par le bas », dû au défaut de renouvellement des générations. Ce phénomène n'a certes pas disparu : il demeure une composante importante du vieillissement total dans un certain nombre de pays, et ce sont autant de pays où le renforcement de la politique familiale ou un recours accru à la migration sont des options à prendre en compte. Mais, dans le cas français, l'essentiel du problème n'est pas de cette nature. Le vieillissement y est un vieillissement « par le haut » dont la cause première est l'allongement de la durée de vie. Les politiques familiale ou migratoire ne peuvent y apporter que des solutions transitoires, sauf à accepter une fuite en avant irréaliste dans une croissance démographique perpétuelle. La lecture qu'on fait aujourd'hui des effets du baby-boom illustre bien ce changement de perspective. Le baby-boom a sans aucun doute joué le rôle facilitateur que Paul Vincent attendait d'une remontée de la fécondité, mais ceci ne pouvait avoir qu'un temps. Il fait maintenant figure de longue parenthèse non reproductible dont il s'agit de gérer la fermeture : après avoir aidé au financement des retraites, les baby-boomers viennent le rendre plus difficile – les générations nombreuses atteignant l'âge de la retraite –. Ce juste retour des choses constitue une part importante des problèmes qui se poseront d'ici 2035-2040.

La donne démographique a ainsi considérablement évolué. Le vieillissement est perçu bien plus positivement qu'il ne l'était à l'époque puisqu'il est associé à une bonne nouvelle, la hausse de l'espérance de vie : il y a longtemps qu'on ne parle plus de « vieillards » pour qualifier les plus de 60 ans, l'expression apparaît même choquante. Mais ce vieillissement est aussi bien plus marqué et irréversible que celui auquel s'intéresse l'article. Paul Vincent évaluait à seulement deux ans la hausse de l'âge de retraite qui aurait été nécessaire pour en contrecarrer les effets à l'horizon 1975. Elle était très modérée, et la croissance des Trente Glorieuses a facilement permis d'emprunter un chemin exactement inverse, en donnant de quoi financer des retraites à la fois plus précoces, plus longues et plus élevées. Que donne aujourd'hui le même calcul réédité à partir des dernières projections de l'Insee ? Le rapport des 60 ans et plus aux 20-59 ans était de 40 % en 2007. Pour obtenir le même rapport, c'est à 68 ans qu'il faudrait augmenter l'âge seuil en 2040, et 69 ans en 2060, selon l'hypothèse médiane de ces projections. L'ordre de grandeur a donc bien changé et, vu son ampleur, il semble hors de portée de faire de l'âge de la retraite l'instrument unique de l'ajustement.

Quel levier supplémentaire faut-il alors privilégier ? On sait qu'on peut se dispenser de nouvelles augmentations de cotisations si on accepte, à terme, un décrochement d'à peu près 20 % du pouvoir d'achat relatif des retraités, en

sus du retour à des âges de liquidation proches de 65 ans. C'est ce que devraient produire les réformes de retraite passées, sous l'hypothèse de croissance économique médiane des projections du Conseil d'orientation des retraites. Le mécanisme principal de cette baisse est l'indexation sur les prix d'un certain nombre de paramètres du système : revalorisation, sur les prix, des salaires passés qui sont pris en compte dans le calcul de la première pension, puis indexation sur les prix plutôt que sur les salaires, des pensions en cours de service. On voit que cette politique intègre bien la nécessité de protéger les retraites contre le risque d'inflation, en revanche, elle les prive d'une partie des bénéfices de la croissance des revenus réels.

Ce reflux du niveau de vie relatif des retraités que Paul Vincent souhaitait éviter sera-t-il plus facile à supporter dans une société dont le niveau de vie moyen n'a plus aucune commune mesure avec celui de l'après-guerre et où les retraités vivent actuellement avec, en moyenne, un pouvoir d'achat à peu près égal à celui des actifs ? Ou faut-il éviter ce reflux par de nouvelles hausses de cotisations, malgré un contexte bien moins favorable à l'augmentation des prélèvements que ne l'a été la période des Trente Glorieuses ? Encore une fois, même si le contexte général a beaucoup évolué, la forme de l'équation à résoudre n'a pas changé : c'est toujours entre les trois mêmes termes que doit se faire l'arbitrage.

RÉFÉRENCES

- BLANPAIN NATHALIE, CHARDON OLIVIER, (2010), « Projections de population à l'horizon 2060 : un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première*, 1320.
- CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES, (2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR – Juin 2015, La Documentation Française.

Mots-clés : Vieillesse, retraite, immigration, Paul Vincent.

AVRIL
JUIN

N° 2 1946

POPULATION

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

SOMMAIRE

- Alfred SAUVY. — Faits et problèmes du jour.
Vincent FONSGRIVE. — A propos du recensement du 10 mars 1946.
Paul VINCENT. — Vieillesse de la population, retraites et immigration.
Louis CHEVALIER. — Pour une histoire de la population.
Alfred SAUVY. — Plein emploi et pleine population.
Alain GIRARD. — Sondages et démographie.
Jacques DOUBLET. — Aperçu sur les législations étrangères en matière de démographie.
Jean SUTTER. — Le facteur « qualité » en démographie.
Georges LETINIER. — Eléments d'un bilan national de l'alcoolisme.

CHRONIQUES

La situation démographique, par Jean BOURGEOIS.
Notes et documents. — Bibliographie critique.
Législation.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION RETRAITES ET IMMIGRATION

Importance de la structure par âge de la population. Parmi les facteurs de la situation démographique il en est un qui joue un rôle tout particulier, c'est la structure par âge de la population. Les démographes sont pourtant restés longtemps sans prendre conscience de son importance, et ceci s'explique par le fait que cette structure n'a pas subi de variations vraiment considérables jusqu'au XIX^e siècle. Il en résulte que c'est surtout à cause de son rôle perturbateur dans les comparaisons internationales basées sur les taux bruts, que la composition par âge a commencé à faire l'objet d'études particulières. Ce n'est que plus tard, dans une période récente, que l'on s'est aperçu que ces études devaient s'étendre à d'autres domaines de première importance, et c'est en particulier à M. SAUVY que revient l'honneur d'avoir mis le premier en France l'accent sur les conséquences économiques du vieillissement de la population (1).

Les incidences de la composition par âge de la population sont multiples. Dans le domaine strictement démographique, et sans parler des problèmes techniques qu'elle pose, la structure par âge est tout d'abord souvent une des causes de la lenteur de manifestation de nombreux phénomènes démographiques. C'est ainsi qu'une diminution de la fécondité au-dessous du niveau nécessaire au renouvellement des générations ne se traduit pas par l'apparition immédiate d'excédents de décès sur les naissances dans une population « jeune », parce que l'arrivée à l'âge de fécondité de générations d'effectifs croissants entretient pendant un certain nombre d'années l'accroissement du nombre des naissances, tandis que l'accroissement du nombre des décès se trouve momentanément plutôt ralenti par la diminution des décès d'enfants en bas âge (qui constituent une part notable de l'ensemble des décès): si bien que les

(1) Cf. *Richesse et Population*. Payot. Paris, 1943.

excédents de naissances restent en général longtemps considérables, même si la baisse de fécondité est importante.

Si les Français sont demeurés si longtemps sans se soucier d'une situation démographique alarmante, c'est à cette circonstance qu'ils le doivent, et aussi à l'immigration qui est venue également masquer à leurs yeux l'insuffisance de leur fécondité. Remarquons d'ailleurs que c'est surtout par l'intermédiaire de modifications dans la structure par âge que l'immigration a joué ce rôle; car l'augmentation du chiffre de la population par le seul apport d'éléments étrangers n'aurait pas fait illusion si ces éléments n'étaient arrivés à l'âge de procréation (âge auquel la mortalité est faible), grossissant ainsi le chiffre des naissances sans accroître d'autant celui des décès. La balance naissances-décès pouvait ainsi demeurer plus longtemps favorable, et ne pas traduire, pendant plusieurs décades, le déséquilibre interne profond de la population française.

La structure par âge influe donc sur les perspectives qui s'offrent à la population d'un pays dans un avenir relativement proche. Elle modifie également les perspectives à échéance lointaine. C'est ainsi que, toutes choses égales d'ailleurs (même fécondité et même mortalité), un million d'habitants prélevés aujourd'hui au hasard en Italie ou aux Pays-Bas, et un million de Français procréant et mourant de la même façon que ces Italiens et ces Hollandais ne donneraient pas le même chiffre de population dans cent ans : les Italiens ou les Hollandais seraient, à partir de ce moment, plus nombreux de près de 20 % que leurs homologues français (1).

A ces incidences démographiques de la structure par âge se superposent des conséquences économiques dont on ne saurait sous-estimer l'importance. Nous touchons là un des nombreux points par lesquels l'économique et le démographique s'interpénètrent. C'est d'ailleurs par une étrange aberration que l'économie politique, dont la démographie constituait à l'origine un des principaux chapitres, s'est désintéressée de cette partie de son domaine au point de laisser aux seuls statisticiens le soin de poursuivre l'exploration commencée et de constituer de la démographie une discipline autonome; tandis que les économistes réduisaient dans le même temps l'homme, facteur primordial de la production et de la consommation, au rôle de simple entité économique, *homo œconomicus* placé sur le même plan que le billet de banque, le blé, la houille, les transports, le capital et les services, et broyé avec eux par le mécanisme implacable d'une « harmonie » désespérante. Ce n'est que sous la pression des circonstances sociales que l'économie politique a consenti à s'humaniser quelque peu et à porter de nouveau intérêt à ce qui, dans l'homme, n'est pas seulement « main-d'œuvre » ou « acheteur » plus ou moins muni (ou dépourvu) de « monnaie ». Les économistes sont alors parvenus à une conception plus réaliste de la production et de la consommation, et de nouveaux horizons

(1) Voir à ce sujet notre communication sur le *Potentiel d'accroissement d'une population*, dans *Journal de la Société de statistique de Paris*, janvier-février 1945, p. 16 à 39.

se sont ouverts à leurs yeux, notamment en ce qui concerne tant les conséquences économiques des phénomènes démographiques que l'incidence démographique des facteurs économiques.

Les problèmes démographico-économiques posés par les changements du rythme d'accroissement d'une population sont certainement parmi ceux qui doivent le plus légitimement préoccuper les esprits dans de nombreux pays. Pour leur part, les Français seraient certainement impardonnables (et d'ailleurs fatalement impardonnés) de ne pas y attacher une attention en rapport avec l'importance que ces problèmes revêtent dans le pays le plus « vieux » du monde, pays qui doit à tout prix « rajeunir », s'il ne veut pas consacrer et même aggraver son amoindrissement actuel.

Nous ne croyons pas qu'aucun Français accepte de gaieté de cœur l'idée que les enfants qui naissent actuellement puissent connaître, sur leurs vieux jours, une France n'ayant plus que 32 millions d'habitants. Et pourtant tel est le chiffre auquel se réduirait inmanquablement, dans quelque 75 ans, la population française livrée à elle-même, si sa fécondité ne dépassait pas le niveau d'avant-guerre. Les Français consentiraient-ils à une telle éventualité qu'ils feraient d'ailleurs un mauvais calcul, que l'avenir se chargerait de déjouer. Car leur territoire serait infailliblement envahi, d'une manière pacifique ou brutale, par des étrangers. En sorte que ce n'est pas 32 millions de Français qu'il y aurait alors sur le territoire actuel de la France, mais quelque 45 ou 50 millions d'habitants, parmi lesquels ceux nés de parents français, réduits encore par les mariages entre Français et étrangers, ne représenteraient guère que la moitié du total. Qu'on essaie de se représenter ce qu'il resterait alors de l'influence de la France dans le monde et on mesurera l'étendue du péril qui nous menace. On peut donc poser comme postulat que nous devons avant tout redresser notre natalité, pour l'amener à un niveau tel que la population française redevienne croissante, à tout le moins qu'elle puisse demeurer stationnaire, ce qui aura pour effet de « rajeunir » notre population.

Or le problème du rajeunissement d'une population présente des difficultés particulières, en raison des conséquences économiques que ce rajeunissement entraîne. En effet, dans toute population on peut grossièrement distinguer trois catégories d'individus : les enfants, les vieillards, et ceux que nous appellerons, pour la commodité du langage, les « adultes », entendant par là ceux des adultes qui ne font pas partie des vieillards. De ces trois catégories, seule la dernière est productive : elle s'identifie, à peu de chose près, avec la population active. En sorte que c'est sur elle que repose la charge de l'entretien de la population tout entière qui constitue l'ensemble des consommateurs. Dans une population rapidement croissante, la proportion des vieillards est faible, celle des enfants est élevée. Lorsque la fécondité décroît progressivement et avec assez de lenteur, la proportion des enfants diminue et celle des vieillards augmente, mais la proportion des adultes varie peu. C'est ce qu'avait empiriquement constaté SUNDBARG, et M. LOTKA a fourni l'expli-

cation de ce phénomène par la considération du « centre instantané de bascule » (1).

Mais si, au contraire, la décroissance de la fécondité est suffisamment rapide, alors pendant un certain temps les adultes s'allègent de la charge qu'auraient représentée pour eux les enfants qu'ils ne procréent plus. Pour une production globale inchangée, la consommation par tête peut donc augmenter. Il en résulte un accroissement momentané du bien-être, accroissement qui peut d'ailleurs bénéficier, suivant les circonstances, à toutes les catégories (enfants, adultes, vieillards), ou plus particulièrement à l'une d'elles. Mais quelque trente ans plus tard, lorsque les adultes inféconds sont devenus des vieillards, et que leurs enfants en nombre insuffisant sont devenus des adultes, alors la charge des vieillards augmente considérablement et si les adultes veulent maintenir, toutes choses égales d'ailleurs, le bien-être sur sa lancée, ils sont tout naturellement amenés à restreindre encore davantage que leurs pères leur progéniture. Ainsi se déclenche un mouvement qui, si l'on n'y prend garde, ne peut se terminer qu'en catastrophe.

La solution rationnelle consiste avant tout à redresser immédiatement la fécondité pour retrouver, quelques décades plus tard, l'équilibre un moment compromis. Mais cette solution est austère et ne peut manquer d'être douloureuse car, pendant un temps, les adultes se voient contraints de supporter la charge d'un nombre exagéré de vieillards, sans qu'en compensation la charge de l'entretien des enfants se trouve allégée. Il en résulte donc, sinon toujours une diminution absolue du bien-être général, diminution d'ailleurs toute provisoire, du moins un ralentissement momentané de l'accroissement du bien-être qui aurait pu apparaître si l'attitude de rétraction démographique avait persisté. Ces conséquences constituent un obstacle très sérieux sur la voie du redressement démographique, d'autant plus qu'elles risquent d'engendrer des tiraillements sociaux, par suite de la lutte d'intérêts qui ne peut manquer de surgir entre les différentes catégories menacées dans leur niveau de vie. C'est un cas particulier de cette nature que nous allons examiner maintenant, en envisageant les conséquences du vieillissement de la population sur l'économie d'un système de retraites de la vieillesse généralisées.

Fondements des systèmes de sécurité de la vieillesse. Sans qu'il soit besoin de remonter bien loin dans le passé, on peut constater qu'en fait l'immense majorité des vieillards s'assuraient autrefois contre le « risque » de vieillesse (nous prenons ici le mot « risque » dans le sens que lui attribuent les compagnies d'assurances) par les enfants qu'ils procréaient. Dans une société en phase de croissance démographique, le nombre des vieillards était faible et nombreux étaient ceux qui avaient élevé

(1) Cf. *Théorie analytique des associations biologiques*, 2^e partie. Paris. Hermann, 1939, p. 25.

plusieurs enfants dont l'un au moins était susceptible de subvenir à leurs besoins lorsque, leurs forces déclinant, ils ne pouvaient plus y suffire eux-mêmes. Le cadre traditionnel de la vie familiale s'y prêtait d'ailleurs remarquablement. Mais il convient de ne pas se tromper sur ce point : on présente souvent ce cadre comme une sorte d'institution « naturelle » pré-établie dont la sécurité de la vieillesse constituait l'un des heureux effets. Nous pensons qu'il y aurait sans doute lieu de renverser les rôles dans la relation de causalité, et de voir dans la nécessité d'assurer cette sécurité, en un temps où son organisation sur le plan social était inexistante, l'une des nombreuses causes ayant déterminé l'instauration de cette structure historique de la société. Quoiqu'il en soit, c'est un fait que la sécurité de la vieillesse était, dans une large mesure, assurée dans le cadre familial jusqu'en des temps récents. En outre, la stabilité de la monnaie permettait à ceux qui vieillissaient sans descendance de constituer, sous une forme ou sous une autre, des économies pour leurs vieux jours. Ceux qui n'y parvenaient pas et tombaient finalement à la charge de la société, demeuraient en proportion faible, et la charité individuelle ou organisée d'abord, l'assistance collective plus tard, ont pu assez facilement soulager les infortunes les plus criantes.

Il est assez difficile de déterminer le rôle joué par les phénomènes démographiques dans l'aspiration générale à une justice sociale plus effective qui caractérise la période qui s'étend de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, mais ce rôle est certainement loin d'être négligeable. L'allongement de la vie humaine et le vieillissement de la population ont certainement concouru, avec la révolution industrielle, la première guerre mondiale et les bouleversements monétaires, à modifier de fond en comble la nature des rapports familiaux et les fondements de la sécurité de la vieillesse. L'un dans l'autre, les ménages qui ont élevé quatre enfants jusqu'à l'âge adulte peuvent espérer se voir recueillis chacun par deux foyers lorsque la vieillesse arrive : en moyenne, chaque ménage constitué par leurs descendants n'aura à supporter la charge que d'un vieillard. Au contraire un ménage constitué par le mariage de deux enfants uniques risque (et ici le mot prend son véritable sens) d'avoir à supporter, pendant un certain temps, la charge de quatre vieillards. Si l'on ajoute à cela que les progrès effectués dans la lutte contre la mortalité ont augmenté dans une large mesure les chances de voir les nouveau-nés parvenir à l'âge adulte, et aussi celles pour les adultes de parvenir plus nombreux à la vieillesse et d'être plus longtemps des vieillards, on comprend que d'une part la diminution de la mortalité ait certainement été une cause primordiale de diminution de la fécondité (tandis qu'en même temps celle-ci facilitait la baisse de la mortalité infantile), mais que d'autre part la diminution de la fécondité, une fois amorcée, ait été presque obligatoirement aggravée par le vieillissement de la population.

On comprend aussi que les adultes, menacés dans la sécurité de leur vieillesse, aient cherché, pour l'assurer, à ne plus avoir à compter sur leurs enfants, que les nécessités de formes nouvelles

d'existence entraînaient d'ailleurs de plus en plus fréquemment hors du milieu familial. On voit ainsi à quel point diminution de la mortalité, diminution de la fécondité, modification de la vie familiale, changements dans la structure économique et sociale, se sont trouvés étroitement dépendants et ont réagi mutuellement les uns sur les autres pour concourir à l'évolution commencée depuis longtemps et qui se poursuit sous nos yeux. Les perturbations monétaires entraînées par la première guerre mondiale et les crises économiques (sur lesquelles les phénomènes démographiques sont loin d'être restés sans influence) en ont précipité le rythme.

Dans une économie suffisamment stable et où la monnaie garde sa valeur, la sécurité de la vieillesse peut s'établir individuellement sur le plan de la capitalisation. Ce phénomène vient masquer le fait qu'en définitive, quelle que soit la forme de l'économie, la charge des vieillards repose sur les épaules des producteurs, c'est-à-dire des adultes. Mais dès que les circonstances font que la charge supportée par les travailleurs devient hors de proportion avec les revenus dont ils peuvent disposer pour leur usage propre et celui de leurs enfants, la contradiction inhérente à cette conception purement financière et comptable de la sécurité de la vieillesse ne tarde pas à éclater. Le déséquilibre économique qui en résulte se traduit en général par une dévaluation, par le moyen de laquelle le producteur se débarrasse d'une partie d'un fardeau devenu insupportable. Cette modification de la répartition des revenus par le truchement de la dévaluation monétaire s'effectue sous la pression des circonstances, sans souci de justice sociale et sans que ses conséquences sur le niveau de vie des différentes couches sociales non productives puissent être exactement mesurées. Lorsque les injustices qui en résultent sont trop criantes, le législateur intervient parfois pour en pallier partiellement les inconvénients : là se borne en général son action.

C'est ce qui apparaît nettement quand on examine le fonctionnement d'assurances de la vieillesse basées sur le système de la capitalisation. Ce système est en apparence équitable et simple à mettre en œuvre. En souscrivant son contrat, un individu d'un âge quelconque s'assure une retraite donnée à partir d'un certain âge, moyennant le paiement d'une annuité constante qu'il prélève sur ses revenus jusqu'à cet âge. Un calcul actuariel fondé sur la probabilité de décès à chaque âge permet, le taux de capitalisation étant fixé, de calculer aisément le montant de l'annuité à réclamer dans chaque cas particulier. La loi des grands nombres permet à la compagnie d'assurances qui accepte le contrat de compenser les risques.

Mais quelque séduisant que soit ce système, il est facile de se convaincre qu'il ne correspond plus aux conditions de la vie moderne : il ne peut pratiquement donner à l'individu la sécurité qu'il cherche. En effet, par suite de l'instabilité monétaire, l'équivalence mathématique entre les annuités versées par l'individu à la compagnie d'assurances et la pension de retraite qu'il en recevra plus tard est purement nominale. Pour qu'elle soit réelle, il faudrait une intervention du législateur en ce sens. C'est ce qui se

produirait certainement dans des systèmes d'assurances-vieillesse généralisées à toute la population active, ou à des fractions importantes de celle-ci. La pression de l'opinion obligerait alors les pouvoirs publics à augmenter les retraites en cas de diminution du pouvoir d'achat de la monnaie. Mais cette augmentation ne saurait sans doute être suffisante pour donner aux assurés la retraite réelle correspondant aux versements réels qu'ils ont effectués. Quand bien même le gouvernement voudrait, en effet, réaliser cette équivalence, il ne le pourrait sans doute pas toujours; car les dévaluations ne sont pas seulement un fait du Prince, consacrant les résultats d'un déséquilibre entre l'économie et la monnaie. Elles ne sont pas même forcément la conséquence d'erreurs passées dans la politique économique. Elles peuvent avoir, et ont effectivement souvent, des causes beaucoup plus profondes.

Examinons un instant ce qui va se passer si la proportion des personnes actives diminue tandis que la proportion des vieillards augmente, toutes choses demeurant inchangées par ailleurs, et les vieillards étant tous bénéficiaires d'une retraite du type de celle que nous étudions. Il est bien évident que, quelle que soit la valeur nominale des retraites, leur montant total ne représente qu'une vocation à acquérir une certaine fraction du revenu national réel, la fraction restante étant attribuée aux personnes actives (soit pour leur propre consommation et celle de leurs enfants, soit pour l'entretien ou l'accroissement des moyens de production). Le revenu national réel total étant donné, la part accordée aux retraités ne peut croître qu'au détriment de celle dont bénéficient les personnes actives. Ce point est essentiel. Sans doute avons-nous fait l'hypothèse « toutes choses égales d'ailleurs », or le revenu national réel peut augmenter assez vite pour qu'il soit possible d'assurer une retraite réelle constante à un nombre de vieillards croissant, tout en accordant à chaque membre de la population active un revenu réel croissant. Mais la remarque précédente sur la solidarité qui existe entre les deux groupes de partageants conserve toute sa valeur en ce sens que, dans une population vieillissante telle que celle que nous avons envisagée, on ne peut assurer une retraite réelle constante aux vieillards, sans réduire le revenu réel individuel des adultes *par rapport à ce qu'il aurait été* si la proportion des vieillards n'avait pas augmenté.

Il en résulte que, dans un système de retraites généralisées basé sur la capitalisation, la répartition du revenu national entre la population active et les retraités s'effectue par le truchement des variations du pouvoir d'achat de la monnaie, associées éventuellement à des mesures de péréquation des retraites. Mais alors la capitalisation n'est plus qu'une apparence, et le résultat n'est pas différent de celui qu'on obtiendrait avec un système de répartition.

Dans un tel système en effet, les cotisations des assurés forment une masse qu'on répartit chaque année entre tous les retraités. Si l'on veut maintenir constant, soit le montant nominal des retraites, soit leur valeur réelle, quelles que soient par ailleurs les variations du rapport du nombre des retraités à celui des cotisants, ou les

variations du pouvoir d'achat de la monnaie, il suffit de modifier convenablement le montant des cotisations. La grande différence avec le système précédent réside dans le fait qu'on aperçoit moins bien la liaison entre le sacrifice consenti pendant la période active de la vie et le bénéfice retiré au moment de la retraite. Mais cette différence n'est réelle que pendant la période de démarrage d'un système généralisé. Lorsque le rythme est établi, elle est tout à fait illusoire.

En définitive, l'opinion publique à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure pourra bien, dans un système de capitalisation, protester contre l'injustice que subissent les vieillards du fait de dévaluations importantes et réclamer pour eux une péréquation des retraites. Mais comme elle n'émane pas que des vieillards mais aussi des personnes actives qui, en fin de compte, bénéficient de l'injustice en question, il se peut que la péréquation ne soit pas totale. D'autant que la péréquation exacte peut n'être pas équitable. Malgré les apparences, les vieillards qui, pendant la période active de leur existence, ont effectué des versements à une certaine parité du franc n'ont pas acquis un droit à une certaine retraite à cette parité. La solidarité sociale que nous illustrions plus haut fait qu'ils sont en particulier responsables (dans leur ensemble, bien entendu, et non à titre individuel) par leur fécondité passée, du plus ou moins grand nombre d'adultes jeunes qui ont effectivement la charge de leur entretien. Assurer, dans tous les cas, une retraite réelle immuable aux vieillards peut donc n'être pas absolument conforme à la justice. En réalité si la charge des retraites devient trop forte pour que la population active accepte de la supporter, cette dernière s'en affranchira partiellement, d'une manière ou d'une autre.

En résumé le sort des retraités dépend dans une certaine mesure du législateur, dans un système de capitalisation aussi bien que dans un système de répartition. Ceci s'effectue dans un cas par l'entremise des dévaluations et des péréquations, dans l'autre par la fixation du montant des cotisations. Mais le système de répartition offrira toujours aux retraités une sécurité beaucoup plus grande que le système de capitalisation, surtout si les cotisations sont fixées de telle manière qu'elles suivent d'une façon assez sûre le coût de la vie : par exemple si elles se trouvent rattachées aux salaires par un taux. Sans compter que le système de répartition permet d'accorder immédiatement une retraite aux vieillards qui n'ont pas effectué de versements avant la généralisation du système d'assurances-vieillesse. Pour toutes ces raisons il semble que le système de la capitalisation doive être abandonné, du moins comme base d'assurances-vieillesse généralisées.

Mais même sans préjuger de l'avenir à cet égard, nous avons vu que le mécanisme final par lequel opèrent les deux systèmes, dans le cas d'assurances-vieillesse *généralisées* répétons-le, est identique : la charge actuelle de l'entretien des vieillards retombe sur la population active. Que celle-ci s'en acquitte sous forme d'impôts ou de cotisations, ou qu'au contraire elle s'en affranchisse partiellement en profitant des dévaluations monétaires ou en refusant

d'augmenter ses cotisations, dans un cas comme dans l'autre les deux systèmes aboutissent exactement au même résultat. C'est pourquoi nous nous affranchirons de la fiction qui consiste à capitaliser des valeurs nominales dans une économie en perpétuelle évolution, et nous effectuerons notre étude sur la base d'un système de répartition.

Âges de retraite équivalents en divers pays. Dans ces conditions il est clair que le montant des cotisations correspondant à des retraites de montant déterminé ne dépend que du rapport du nombre des retraités à celui des cotisants. Or ce rapport ne dépend lui-même que de l'âge de la retraite et de la composition par âge de la population adulte. Il en résulte que l'on peut étudier, dans une population donnée, la variation d'un indice de la « charge des retraites » supportée par les cotisants, lorsque l'âge de la retraite varie — cet indice étant fourni par exemple par le rapport auquel nous venons de faire allusion. On peut effectuer cette étude dans différentes populations et définir ainsi ce que M. SAUVY appelle des « âges de retraite équivalents » dans ces populations (1). Enfin si nous remarquons que les variations de la mortalité sont assez faibles dans le temps, surtout au delà de la première enfance, nous voyons que la composition par âge de la population adulte est à peu près déterminée, aux mouvements migratoires près, pour une vingtaine d'années à venir, quelles que soient les variations futures de la fécondité : on peut donc prévoir avec une assez grande certitude les variations de la charge des retraites pendant toute cette période dans une population fermée.

Examinons à cet égard quelle était la situation de la France par rapport aux principaux pays vers 1940. Elle résulte du tableau n° 1. Chaque colonne de ce tableau fournit, pour les pays qui y figurent, une série d'âges de retraite équivalents, c'est-à-dire correspondant à une même charge des retraites. Cette charge est indiquée à la deuxième ligne du tableau, par l'indice *i* défini par le rapport du nombre de personnes d'âge égal ou supérieur à l'âge de retraite, au nombre de personnes âgées d'au moins vingt ans et n'ayant pas atteint l'âge de retraite. Les valeurs choisies pour *i* correspondent, pour la population française en 1945, aux âges ronds de retraite indiqués à la première ligne.

Sur ce tableau on peut lire, par exemple, que pour assurer en 1940 la même retraite avec la même cotisation en Angleterre et en France, l'âge de la retraite aurait dû être plus élevé d'environ deux ans en France qu'en Angleterre. Pour permettre des interpolations aisées, nous avons tracé, à l'aide de ce tableau, l'abaque ci-après. Il permet de trouver facilement les âges de retraite équivalents, dans les autres pays, à un âge de retraite donné dans un pays quelcon-

(1) Cf. *Chances de l'économie française*, Presses universitaires de France, Paris, 1946, p. 211.

AGES DE RETRAITES EQUIVALENTS EN DIVERS PAYS

TABLEAU N° 1

(Estimation au 30-VI-1940)

Age de retraite de base (France au 1-I-1945)	55 ans	60 ans	65 ans	70 ans
Indice de charge des retraites correspondant : i	(0,437)	(0,292)	(0,185)	(0,104)
France	54,8	59,7	64,5	69,6
Belgique	53,3	58,1	62,9	68,3
Angleterre et Galles.....	53,0	57,8	62,5	67,7
Suède	52,2	57,3	62,7	69,1
Allemagne (1).....	51,8	56,8	61,8	66,8
Suisse	51,8	56,8	61,7	66,8
Danemark	51,2	56,3	61,5	67,0
Italie	50,9	56,2	61,6	67,3
Pays-Bas	50,5	55,7	61,0	66,6
Canada	50,4	55,2	60,0	65,7
Etats-Unis	50,4	55,0	60,2	66,1
Espagne (2).....	50,0	54,9	60,4	66,0
U.R.S.S.	45,4	50,6	56,3	62,5

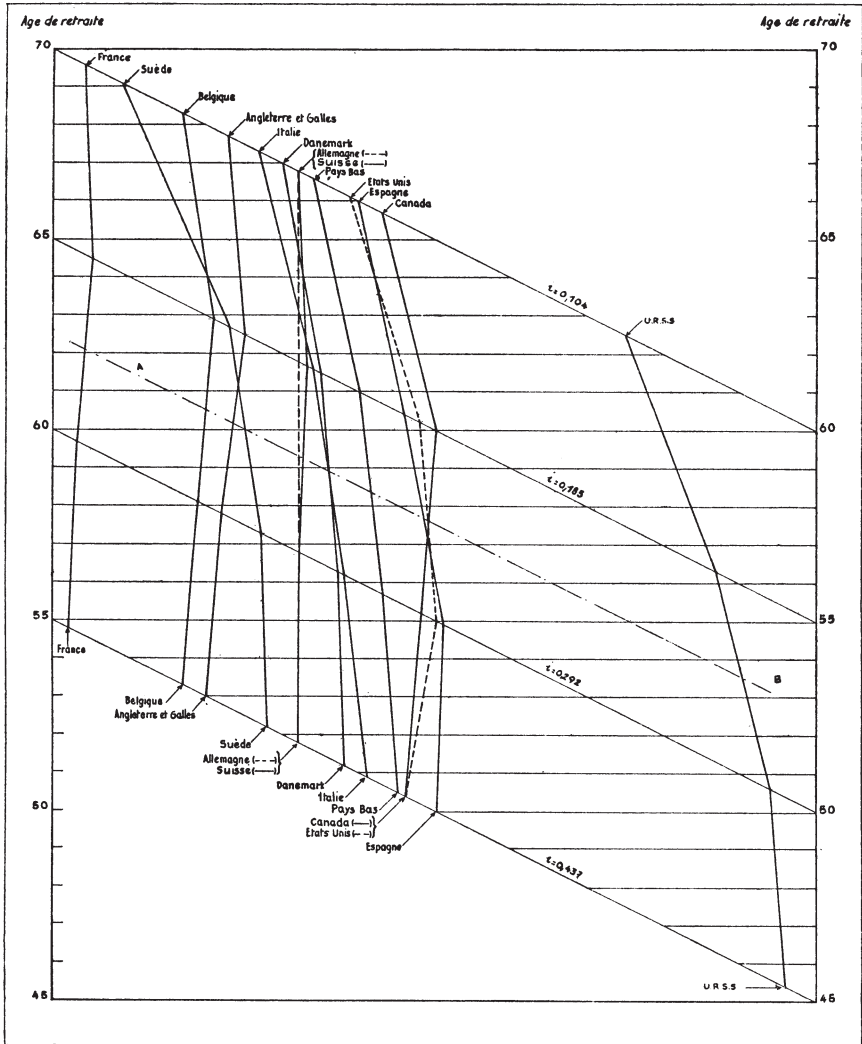
(1) Territoire de 1937.
(2) Approximation.

TABLEAU N° 2

PAYS	Ages de retraite équivalents au 30-VI-1940				Différences avec la France (col. 3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	
U.R.S.S.	60,0	57,0	55,0	50,9	8,0
Canada	63,4	60,6	58,9	55,5	4,4
Etats-Unis	63,7	60,8	59,0	55,3	4,2
Espagne	63,7	61,0	59,2	55,2	4,0
Pays-Bas	64,3	61,6	59,8	56,0	3,4
Danemark	64,8	62,1	60,3	56,6	2,9
Italie	65,0	62,2	60,4	56,5	2,8
Suisse	64,8	62,2	60,6	57,1	2,8
Allemagne	64,8	62,3	60,7	57,1	2,7
Angl. & Galles.	65,6	63,0	61,5	58,1	2,0
Suède	66,5	63,3	61,5	57,6	1,7
Belgique	66,1	63,4	61,8	58,4	1,6
France	67,5	65,0	63,4	60,0	—

que, et d'apprécier les positions respectives des différents pays à cet égard.

Le tableau n° 2 fournit, pour l'année 1940, quelques équivalences qu'on peut évaluer à l'aide de cet abaque pour les âges de 60 et 55 ans en U.R.S.S. (colonnes 2 et 4) et de 65 et 60 ans en France (colonnes 3 et 5). Le classement des pays est effectué par



GRAPHIQUE N° 1. — Abaque des âges de retraite équivalents en divers pays (en 1940). Les obliques marquées $i = 0,104$, $i = 0,185$, etc., sont des lignes d'égal charge. Pour obtenir les âges de retraite équivalents à un âge de retraite donné dans un pays donné, par exemple à 60 ans en Suède, procéder de la manière suivante. Par le point A d'intersection de la courbe de la Suède avec l'horizontale de 60 ans, mener une parallèle A B aux droites d'égal charge. Les ordonnées des points d'intersection de A B avec les courbes des différents pays fournissent les âges cherchés : 62,1 pour la France, 60,5 pour la Belgique, etc.

ordre de situation de moins en moins favorable pour l'âge de base de 65 ans en France (colonne 3). La position de la France, ainsi qu'il fallait s'y attendre, est particulièrement défavorable. La colonne 6, où nous avons porté les différences d'âges de retraite équivalents entre la France et les différents pays, pour l'âge de base de 65 ans en France (colonne 3), en est une illustration impressionnante. On y voit que, si la France accordait une retraite à tous ses vieillards à partir de 65 ans, les autres pays pourraient assurer, avec la même cotisation par « adulte », la même retraite à leurs vieillards en fixant l'âge de la retraite respectivement 2 ans plus tôt en Angleterre, 4 ans plus tôt en Espagne et... 8 ans plus tôt en U.R.S.S.!

Il importe toutefois de préciser l'évolution de ces équivalences dans le temps. En effet, par suite du phénomène général de vieillissement des populations, l'âge de retraite correspondant à une charge donnée augmente actuellement dans tous les pays. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il augmente partout au même rythme. La composition par âge de la fraction adulte de certaines populations est assez stable, soit que ces populations soient vieilles, comme celle de la Suède, soit qu'au contraire elles soient demeurées jeunes, comme celle de l'Italie où la baisse de la fécondité est très récente. Dans ces pays, l'âge de la retraite correspondant à une charge donnée n'augmente actuellement qu'assez lentement. Au contraire dans certains autres pays, la baisse de la fécondité, moins ancienne qu'en France, mais moins récente qu'en Italie, provoque à l'heure actuelle un vieillissement rapide de la population adulte : tel est le cas notamment de la Belgique. Il en résulte que la place relative qu'occupent les courbes des pays les unes par rapport aux autres sur l'abaque, est susceptible de se modifier. En particulier la courbe de la Belgique s'est certainement rapprochée de celle de la France depuis 1940. Pour permettre de tenir compte de ces déplacements des courbes de chaque pays dans le temps, nous donnons dans le tableau n° 3 une évaluation de l'augmentation de l'âge de la retraite correspondant à la charge $i = 0,185$ (3^e colonne du tableau n° 1), pendant la période de 5 ans précédant l'année 1940.

TABLEAU N° 3
AUGMENTATION DE L'ÂGE DE RETRAITE EN 5 ANS
($i = 0,185$, période 1935-1940 — évaluation)

France	Belgique	Angl. & Galles	Suède	Allemagne	Suisse	Danemark	Italie	Pays-Bas	Canada	Etats-Unis
0,7	1,0	0,8	0	1,0	0,7	0,4	0	0	0,6	0,9

Ces chiffres ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne fournissent qu'une estimation grossière du degré de stabilité des âges de retraite équivalents figurant au tableau n° 1. Nous n'avons pas donné ceux relatifs à l'Espagne et à l'U.R.S.S., pays pour lesquels les moyens d'appréciation font défaut. Il semble que pour l'Espagne la stabilité soit grande, et il se peut que pour l'U.R.S.S. il y ait eu plutôt ten-

dance au rajeunissement de la population adulte. Il importe d'ailleurs de remarquer que les chiffres cités dans le tableau n° 3 ne peuvent être adoptés sans précautions pour l'avenir immédiat. En effet, l'arrivée à l'âge adulte des « classes creuses » a provoqué, dans les pays particulièrement touchés par la guerre de 1914-1918, un vieillissement accéléré précisément pendant la période 1935-1940. Par suite, il est à prévoir qu'à l'avenir l'âge de retraite augmentera moins vite dans ces pays que le tableau n° 3 pourrait nous incliner à le penser. C'est ce qu'on constate en particulier pour la France où l'augmentation de l'âge de la retraite n'est que de 0,5 an de 1940 à 1945 au lieu de 0,7 pendant la période quinquennale précédente. Le même phénomène se produit sans doute, quoiqu'avec une intensité moindre, en Allemagne et en Belgique, et aussi en Angleterre où il est toutefois encore moins marqué. En Italie, la période 1940-1945 ne marque aucune augmentation sensible de l'âge de retraite équivalent.

Tout ce qui précède doit être en outre interprété à la lumière des conséquences de la récente guerre qui a créé des vides plus ou moins importants dans la population adulte. Il en est certainement résulté dans quelques pays des modifications profondes de la structure par âge, pouvant altérer de façon considérable les conclusions précédentes. En France, en Belgique, les pertes causées par la guerre ont eu pour résultat d'accentuer légèrement le vieillissement de la population. En Allemagne, la diminution de la proportion des adultes par le fait de la guerre a dû être beaucoup plus sensible. En Angleterre, par contre, elle peut être négligée. Les pertes considérables subies par l'U.R.S.S. doivent avoir entraîné une augmentation notable de la proportion des vieillards par rapport aux adultes, et une élévation sensible des âges de retraite équivalents de ce pays par rapport aux autres.

Le vieillissement de la population française et le problème des retraites. Nous allons maintenant examiner d'un peu plus près les perspectives qui s'ouvrent à la France, pour les années à venir, à l'égard du problème des retraites de la vieillesse envisagé dans ses rapports avec la situation démographique. Prenons d'abord pour base les perspectives établies par M. SAUVY (1) pour la période 1935-1985 dans les deux hypothèses suivantes :

- 1°) fécondité et mortalité constantes, se maintenant aux niveaux observés à chaque âge en 1935;
- 2°) fécondité et mortalité à chaque âge continuant à décroître au rythme des dernières années ayant précédé l'année 1935.

Quand elles ont été établies, ces perspectives semblaient devoir encadrer la réalité pendant une assez longue période. Aujourd'hui, il est peut-être permis d'être un peu moins pessimiste, et de penser

(1) *Perspectives statistiques sur la population, l'enseignement et le chômage*, dans : *Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1937, p. 227 à 241.

que les faits démentiront du moins la dernière hypothèse. En tout cas, l'essentiel pour nous est d'avoir deux points de comparaison pour juger de l'avenir, ce qui nous permettra d'apprécier le degré d'incertitude de nos conclusions.

Examinons donc les variations du rapport *i* du nombre des vieillards d'au moins 60 ans, à celui des « adultes » de 20 à 59 ans, dans les deux hypothèses envisagées. Il passe, entre 1935 et 1975, de 0,26 à 0,37 dans la première hypothèse et à 0,45 dans la seconde, augmentant ainsi en 40 ans de 40 % ou de 71 % suivant le cas. Quelles conséquences en découlerait-il pour un système de retraites généralisées basé sur la répartition ? Afin de maintenir l'équilibre nécessaire entre les cotisations et les retraites on pourrait envisager, par exemple, l'une ou l'autre des solutions suivantes, ou des combinaisons de plusieurs d'entre elles.

- 1°) Augmenter dans les mêmes proportions (40 % ou 71 %) le montant des cotisations en laissant fixe celui des retraites.
- 2°) Réduire les retraites dans les proportions correspondantes (de 28 % ou de 42 %) sans augmenter le montant des cotisations.
- 3°) Elever l'âge de la retraite en laissant fixes le montant des cotisations et celui des retraites, ce qui conduirait à porter approximativement l'âge de la retraite, de 60 ans en 1935, aux âges équivalents en 1975 de 64 ans dans la première hypothèse et de 66 ans dans la seconde.
- 4°) Recourir à l'immigration de jeunes adultes, ce qui conduirait à répartir sur une trentaine d'années l'immigration de contingents d'environ 6 ou 10 millions d'étrangers suivant l'hypothèse envisagée.

On voit combien ces solutions sont différentes dans leurs possibilités d'application. La première est à peu près irréalisable en pratique. La seconde est plus conforme aux errements en vigueur : en fait c'est celle à laquelle ont conduit les dévaluations monétaires, jusqu'à ce jour, pour tous ceux qui se constituaient leur retraite individuellement par l'épargne. Si les retraités des administrations publiques ont vu prendre, en effet, des mesures de péréquation partielle en leur faveur, les petits rentiers ont été les grandes victimes des manipulations monétaires, dans une mesure d'ailleurs hors de proportion avec une équitable répartition des charges nées des circonstances (en particulier de la guerre).

Quelque douloureuse qu'elle soit, la troisième solution est sans doute la moins injuste : elle fait porter sur les intéressés eux-mêmes les conséquences de leur infécondité passée. Elle a évidemment le défaut de faire porter en bloc sur toute une catégorie d'individus le poids des erreurs de l'ensemble. Mais des aménagements tels que des bonifications d'âge accordées suivant le nombre d'enfants élevés permettraient de tenir compte des situations individuelles. Ainsi ceux qui n'ont pas hésité à élever une nombreuse famille aux dépens de leur niveau de vie dans la période active de leur existence

auraient-ils la juste compensation de pouvoir prendre leur retraite plus tôt. Du point de vue strictement économique, la structure par âge au-dessus de 60 ans convie d'ailleurs à préconiser des solutions de cet ordre. Du fait de la décroissance rapide avec l'âge du nombre des survivants de chaque classe d'âge, il résulte qu'une élévation modeste de l'âge de la retraite a pour effet de diminuer dans des proportions considérables le nombre des retraités, et par suite d'augmenter notablement le montant des retraites. C'est ainsi que l'élévation de 60 à 65 ans de l'âge de la retraite en France, à l'heure actuelle, permettrait, toutes choses égales d'ailleurs, d'augmenter le montant des retraites de près de 60 %.

Notons toutefois que l'importance de ce chiffre provient uniquement de ce qu'un beaucoup plus grand nombre de personnes mourraient avant d'avoir pu bénéficier d'aucune retraite. Il importe également de remarquer que les résultats arithmétiques trouvés ci-dessus ne conserveraient leur valeur dans la pratique que si l'on parvenait à utiliser les vieux travailleurs à des postes où ils puissent remplacer, sans baisse de rendement, des adultes plus jeunes. Ceci pose un problème d'orientation de la main-d'œuvre, suivant les possibilités d'adaptation du travail aux aptitudes physiologiques des vieux travailleurs, qui présente un intérêt tout particulier pour notre pays dans les circonstances actuelles.

La quatrième solution est un peu une solution de facilité. Le problème de l'assimilation d'un aussi grand nombre d'étrangers en si peu de temps se présenterait d'ailleurs comme à peu près insoluble, et la France courrait le risque de subir une véritable colonisation. L'immigration ne peut donc être retenue comme unique moyen de pallier les difficultés nées du vieillissement de notre population : elle doit être envisagée en association avec d'autres mesures, telles que la prolongation de la période active de la vie, pour nous permettre d'attendre le moment où le redressement de notre fécondité aura porté ses fruits. Mais elle s'avère indispensable dans l'état actuel de notre situation tant démographique qu'économique.

En présence des tâches de la reconstruction, imposées par les destructions de la guerre, le pillage de l'occupant et l'usure de notre matériel et de notre outillage, la rapidité de notre redressement dépend dans une large mesure de l'aide que nous pourrions recevoir de la main-d'œuvre étrangère. Mais ce serait une coupable erreur de n'envisager cette aide que comme temporaire. L'immigration doit bien être conçue comme temporaire en ce sens que nous devons tout mettre en œuvre pour faire parvenir rapidement sur notre sol l'afflux d'étrangers indispensable, et qu'une fois les contingents suffisants d'étrangers introduits en France, l'appel à la main-d'œuvre étrangère doit cesser. Mais cette immigration doit être conçue comme définitive en ce sens que les étrangers ainsi venus en France doivent y rester, y procréer de futurs Français, tenir dans notre population la place de tous ces Français qui y manquent, et qui y manqueront toujours, de tous ceux qui ne sont pas nés, du fait de la guerre, de 1915 à 1919, et aussi depuis 1934.

Influence du rajeunissement de la population. Quel que soit en effet le redressement futur de notre fécondité, il importe de bien remarquer qu'en l'absence d'immigration la population adulte de la France est déterminée pour les vingt prochaines années, que même au delà de cette période le nombre global des adultes ne peut être modifié, pendant les premières années, que dans des proportions assez faibles par le redressement de notre fécondité; qu'enfin le nombre des naissances sera lui-même affecté pendant longtemps par l'arrivée en âge de procréation de générations de moins en moins nombreuses au cours des vingt-cinq prochaines années.

C'est ce que met en évidence le graphique ci-contre qui représente, dans sa partie gauche, la répartition actuelle (en pourcentages) de la population adulte totale (de plus de vingt ans, vieillards compris), et dans sa partie droite la même répartition dans trente ans, en l'absence d'immigration, dans les deux hypothèses suivantes :

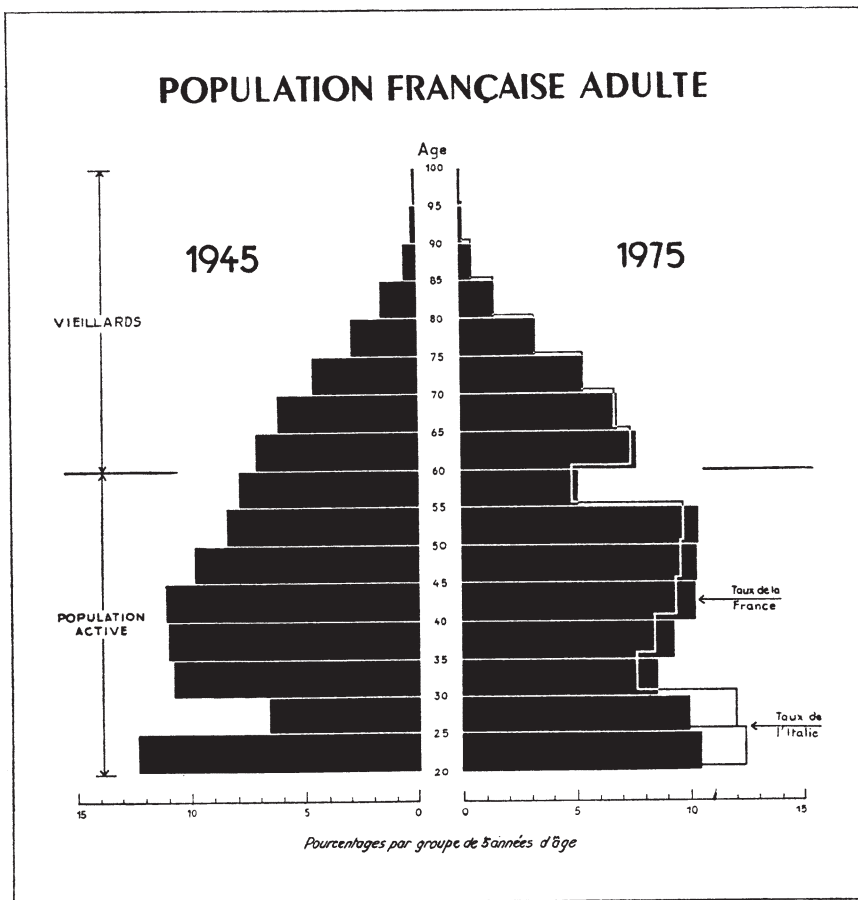
- 1°) fécondité et mortalité constantes, se maintenant aux niveaux observés à chaque âge, en France, vers 1930;
- 2°) fécondité et mortalité constantes, se maintenant aux niveaux observés à chaque âge, en Italie, à la même époque.

Il suffit de cacher la partie inférieure du graphique au-dessous de 60 ans (afin d'éviter une illusion d'optique) pour se rendre compte que la proportion des vieillards dans la partie droite du graphique est plus élevée que dans la partie gauche. Ce qui est remarquable c'est la constance de cette proportion en 1975 dans les deux hypothèses figurées à droite du graphique, malgré la présence en bas, dans le cas des taux de l'Italie, de dix générations nombreuses nées de 1945 à 1954, par suite du passage des taux très faibles de la France aux taux énormes de l'Italie en 1930 (taux qu'il serait illusoire d'espérer atteindre chez nous).

Cette constance provient du fait que les taux de mortalité de l'Italie sont plus faibles que les nôtres à l'âge adulte, tandis qu'ils sont plus forts dans l'enfance. Or nous devons espérer réduire nos taux de mortalité à l'âge adulte, mais une augmentation importante de la fécondité risque d'engendrer une augmentation de notre taux de mortalité infantile, par suite des conditions inhérentes à la présence d'un plus grand nombre d'enfants dans chaque famille (multiplication des risques de contagion, répartition de la vigilance et des soins maternels sur un plus grand nombre d'enfants, etc.), surtout dans les conditions difficiles que nous traversons et qui demeureront difficiles encore pendant de longues années. On voit ainsi que la proportion des vieillards ne peut varier notablement pendant les trente prochaines années.

Le graphique n° III rend encore plus apparent ce phénomène. Il donne pour les 75 années à venir, dans le cas des deux hypothèses ci-dessus, des âges de retraite équivalents aux âges de base

de 55, 60 et 65 ans considérés à l'époque actuelle. On voit immédiatement la discontinuité correspondant, sur ces courbes, à l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées de 1915 à 1919. Leur passage du groupe des personnes actives dans le groupe des retraités

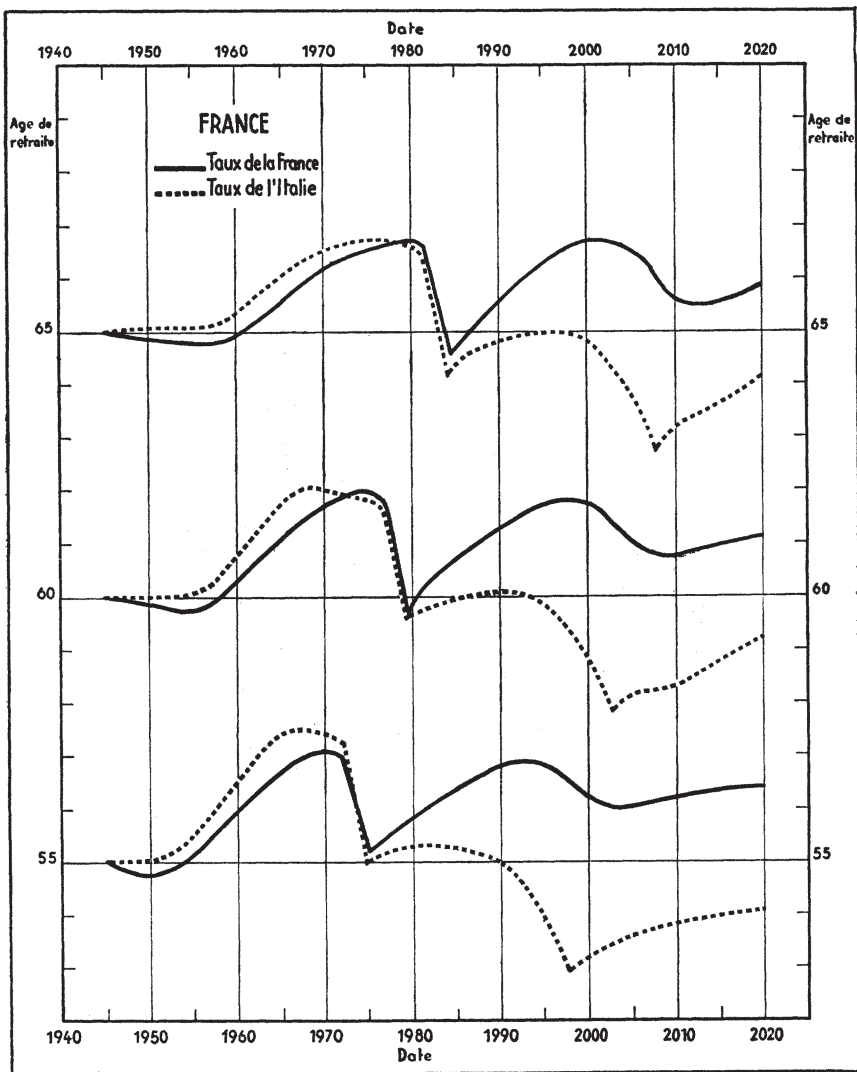


GRAPHIQUE N° II. — Composition par âge de la population adulte en 1945 et 1975.

tés se traduit par une diminution brusque de la charge représentée par les retraites pour la population active et, par suite, par une encoche dans la courbe des âges équivalents (1). Le fond de l'encoche, qui correspond à peu près à l'âge de retraite de base, se situe en 1975 si cet âge est fixé à 55 ans, en 1980 s'il est fixé à 60 ans, et en 1985 s'il est fixé à 65 ans. On remarque que, jusqu'à ces points, les courbes tracées dans les deux hypothèses si dissembla-

(1) L'arrivée à l'âge de retraite des générations, « creuses » également, nées entre 1935 et 1945, se traduit de même par le minimum qu'on observe dans la partie droite de toutes les courbes.

bles que nous avons envisagées s'écartent fort peu l'une de l'autre, et qu'elles ne commencent à diverger fortement que postérieurement aux dates correspondantes, par suite du rajeunissement de

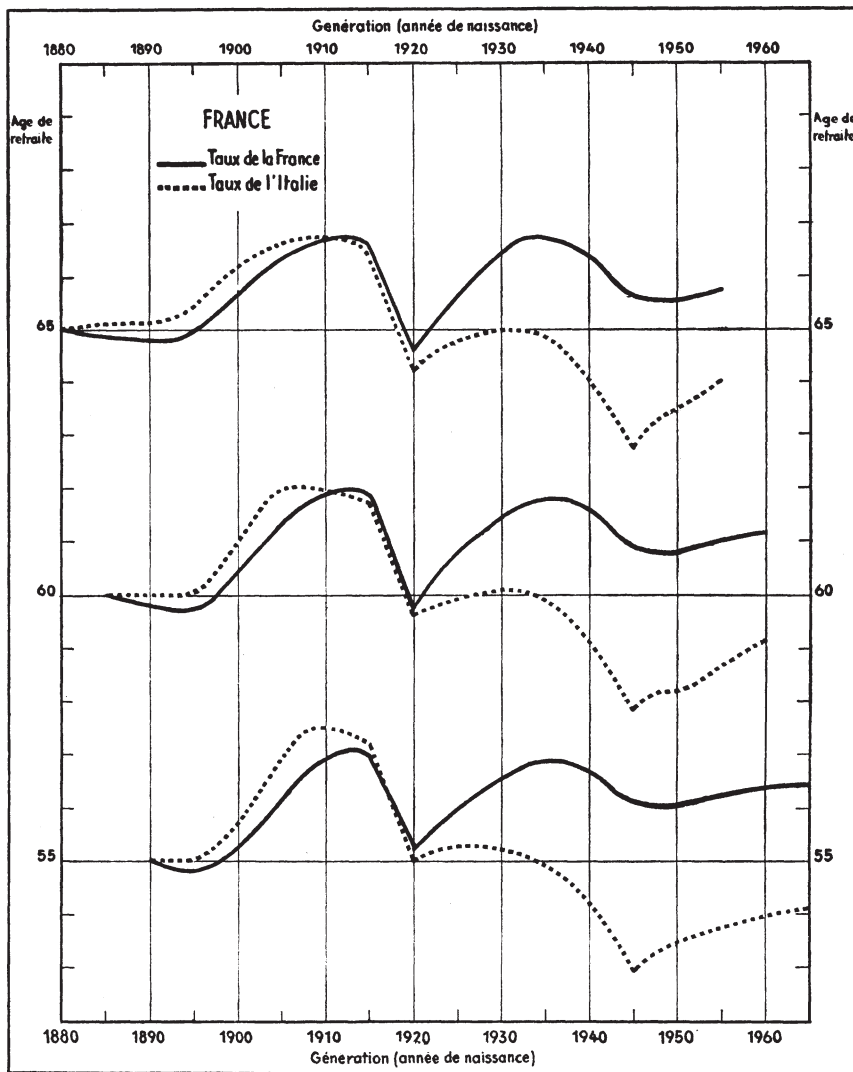


GRAPHIQUE N° III. — *Ages de retraite équivalents aux différentes dates : charge de la vieillesse.*

la population dû à l'arrivée des générations nombreuses procréées après 1945 dans l'hypothèse du passage aux taux de l'Italie.

On voit donc que, quelque résultat qu'on obtienne en matière de relèvement de la fécondité, l'âge de retraite devrait être majoré

d'environ deux ans sur sa valeur actuelle au cours des vingt-cinq prochaines années pour maintenir la charge des retraites constante, et que les modifications de l'âge de la retraite qui doivent résulter



GRAPHIQUE N° IV. — *Ages de retraite équivalents pour les diverses générations : charge de la vieillesse.*

de la structure de la population, à chaque date, au cours des trente à quarante prochaines années, ne seront guère différentes (en l'absence d'immigration) quelle que soit l'évolution de la mortalité pendant toute cette période.

Il est assez difficile, à la lecture du graphique n° III, de se rendre compte des conséquences qui résultent de la structure par âge de la population pour l'âge de la retraite d'une génération déterminée. Au contraire le graphique n° IV est à cet égard d'une lecture immédiate. Il donne les équivalences d'âge de retraite pour les différentes générations. On voit immédiatement en le consultant que la génération 1920, particulièrement nombreuse et née immédiatement après les générations « creuses » de la première guerre mondiale, se trouvera, en tout état de cause, spécialement privilégiée. Au contraire les personnes nées entre 1905 et 1915 doivent s'attendre, toutes choses égales d'ailleurs et en l'absence d'immigration, à prendre leur retraite en moyenne deux ans plus tard que la génération 1920 ou que les générations nées antérieurement à 1895.

Ceci nous oblige à rectifier légèrement l'assertion émise plus haut en ce qui concerne l'équité de mesures de prolongation de la vie active. Ce qui est vrai en moyenne, pour un ensemble de générations et en l'absence de perturbations importantes, cesse de l'être pour une génération déterminée ou lorsque de telles perturbations dans la composition par âge se sont produites. Ainsi la génération 1915 est loin d'avoir terminé la procréation de ses descendants. Quel que soit le nombre de ceux-ci elle sera pourtant handicapée par rapport à la génération 1920, par exemple, qui bénéficiera du privilège de suivre la série des générations creuses. Une certaine continuité de la politique économique peut toutefois permettre d'atténuer de telles irrégularités.

Sur le graphique n° IV on voit aussi que c'est aux générations nées postérieurement à la première guerre mondiale qu'un redressement prochain de notre fécondité commencera de profiter. Ainsi les générations qui arrivent actuellement à l'âge du mariage sont-elles les premières intéressées à procréer de nombreux enfants, lesquels à leur tour bénéficieront tout particulièrement du rajeunissement de la population qui en résultera. Quant aux personnes nées entre 1895 et 1915, c'est-à-dire aux personnes dans la force de l'âge ayant actuellement entre 30 et 50 ans, elles seraient directement bénéficiaires de la mise en œuvre immédiate d'une politique rationnelle d'immigration. L'immigration se présente ainsi pour la France comme une nécessité à la fois économique et démographique.

Bases rationnelles d'un plan d'immigration pour rajeunir notre population.

Efforçons-nous donc de déterminer ce que peut être une immigration rationnelle de peuplement pour les années qui viennent, soit, pour fixer les idées, pour les cinq prochaines années. Une politique démographique ne peut être une politique « à la petite semaine » : c'est pourquoi le problème de la politique d'immigration de la France pendant les cinq ans à venir nous oblige à rechercher les conséquences qui peuvent en résulter au cours des quelque 70 ou 75 prochaines années. C'est dire qu'il est indispensable d'envisager ce problème dans le cadre d'une politique démographique générale

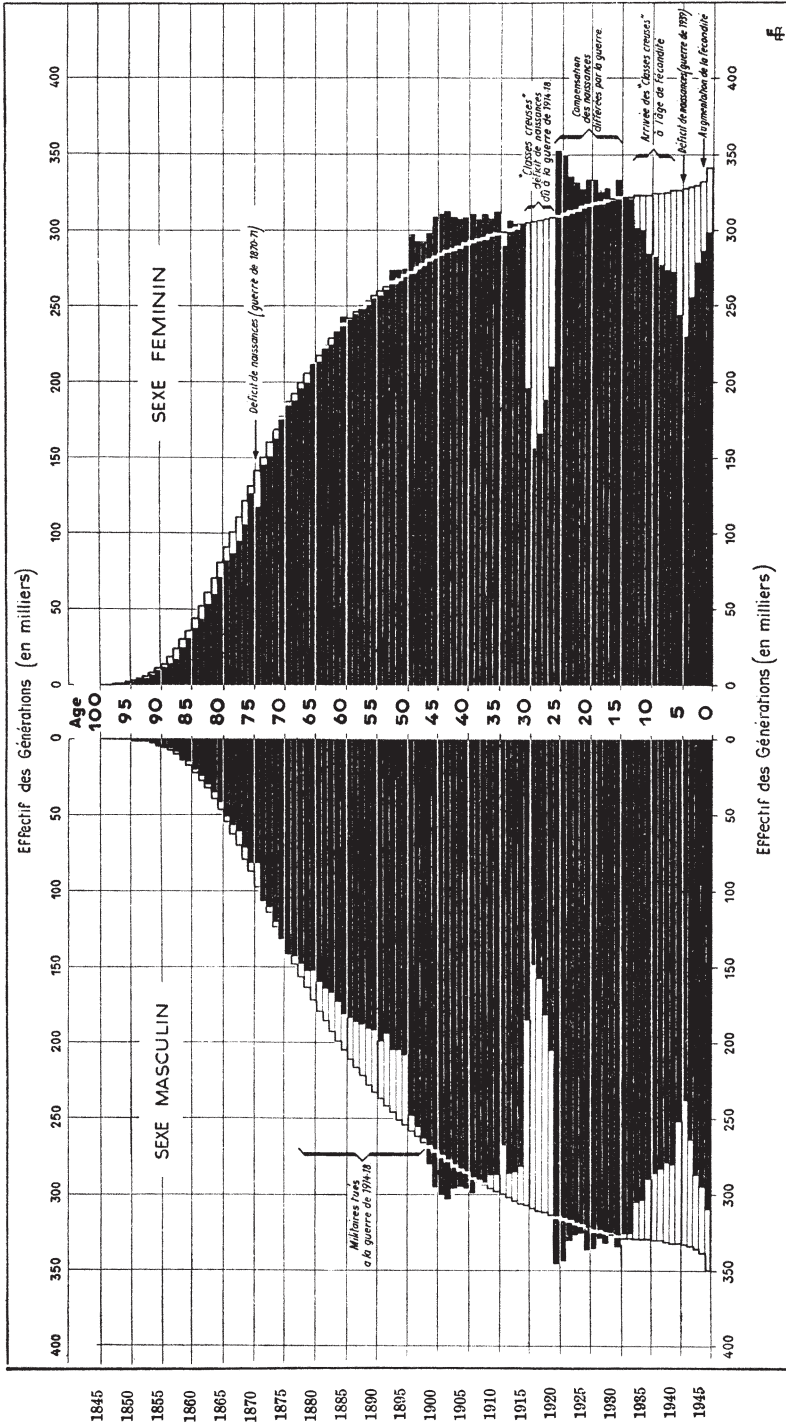
dont il importe de fixer au préalable les buts : politique générale qui repose obligatoirement sur le postulat d'une certaine continuité pendant une longue période, quitte plus tard à imprimer au plan initial une orientation légèrement différente, suivant les circonstances.

Disons tout de suite que le but que nous allons nous assigner sera extrêmement modeste, fort au-dessous sans doute de l'optimum souhaitable, ceci afin d'être sûr de demeurer largement dans les limites du réalisable. La « pyramide » ci-dessous représente, en noir, la composition par âge actuelle de la population française (d'après l'évaluation de M. LEDERMANN insérée ci-après). Sur ce graphique nous avons figuré en clair la population stationnaire résultant de la table de mortalité française d'avant-guerre (1933-1938) pour un chiffre de 725.000 naissances annuelles. Ce chiffre correspond à des nombres égaux de femmes d'au moins quarante ans dans la population actuelle et dans la population stationnaire de référence : il a été choisi parce qu'il correspond le mieux à la structure fondamentale de la population actuelle de la France aux âges élevés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, sur le graphique, par la façon remarquable dont la population stationnaire s'ajuste à la population réelle au-dessus de 50 ans (abstraction faite de l'encoche que l'on remarque du côté du sexe masculin, entre 50 et 70 ans, et qui provient des décès militaires occasionnés par la guerre de 1914-1918).

On sait ce qu'est une population stationnaire : c'est une population dont le chiffre global demeure invariable, le nombre des décès équilibrant exactement celui des naissances, les effectifs à chaque âge résultant du nombre de décès qui se sont produits jusqu'à cet âge, dans la génération envisagée. Si nous prenons comme base de comparaison une telle population, c'est, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, parce qu'il ne peut venir à l'esprit d'aucun Français conscient de fonder l'avenir de son pays sur une population décroissante. L'équilibre naturel entre les naissances et les décès, en l'absence d'immigration, est *un minimum* que nous devons nous efforcer d'atteindre le plus rapidement possible, et la considération de la structure par âge nous conduit à fixer aux environs de 725.000 le nombre des naissances annuelles d'une telle population stationnaire. Ce n'est pas un chiffre élevé et il n'est aucunement hors des limites de nos possibilités. Remarquons toutefois qu'en raison de la présence de « classes creuses » nées de 1915 à 1919 et depuis 1934, le chiffre de 725.000 naissances annuelles correspond à un accroissement notable de fécondité par rapport à la période d'avant-guerre, surtout aux époques où ces classes creuses passent à l'âge de procréation maximum (entre 20 et 30 ans).

Le chiffre de la population stationnaire correspondant à ces 725.000 naissances annuelles est lui-même modeste : 42.600.000 habitants (1) — rappelons à ce sujet qu'avant-guerre la France

(1) Ces chiffres corrigent ceux qui ont été donnés dans le N° I de *Population*, calculés d'après une table de mortalité moins favorable (n. d. l. r.).



GRAPHIQUE N° V. — Population française au 1^{er} janvier 1946 comparée à une population stationnaire.

comptait plus de 41 millions d'habitants sur son territoire, et que si elle en avait eu cinq ou six millions de plus, le niveau de vie des Français eût été très supérieur à ce qu'il était. Si donc la population française avait actuellement même composition par âge que la population stationnaire que nous venons de déterminer, et si l'on parvenait à fixer aux environs de 725.000 le nombre des naissances annuelles, l'avenir de la population serait assuré — à condition toutefois que nous retrouvions rapidement les taux de mortalité d'avant-guerre, dont nous sommes assez éloignés actuellement (surtout en ce qui concerne la mortalité infantile qui nous contraindrait, si elle demeurait au niveau atteint en 1945, à majorer de 30.000 le chiffre des naissances adopté).

En réalité, ainsi qu'on le voit facilement sur le graphique, avec 725.000 naissances annuelles, la population actuelle de la France (39.700.000) s'accroîtrait pendant les premières années de façon assez notable en raison des « déficits » aux âges élevés de la population de 1946 par rapport à la population stationnaire. Mais le niveau de 42.600.000 habitants ne serait atteint que progressivement en un siècle, et il y aurait de nombreuses irrégularités dans les excédents annuels de naissances sur les décès, en raison du profil tourmenté de notre « pyramide » des âges. Nous avons vu déjà d'autres inconvénients des anomalies de la répartition par âge de notre population. Un des avantages essentiels que nous devons retirer d'une politique rationnelle d'immigration doit être de les atténuer dans toutes la mesure du possible. Voyons donc quelles conséquences pratiques cela entraîne.

En nous aidant du graphique pour déterminer les limites des groupes d'âges à envisager, nous pouvons dresser le tableau comparatif suivant des deux populations (R = population réelle au 1^{er} janvier 1946; S = population stationnaire de référence — chiffres en milliers) :

COMPARAISON DE LA POPULATION FRANÇAISE (R) A UNE POPULATION STATIONNAIRE (S).

GROUPE D'ÂGES	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ			LES DEUX SEXES		
	R	S	R - S	R	S	R - S	R	S	R - S
70 et plus.	1.062	1.152	— 90	1.610	1.819	— 209	2.672	2.971	— 299
50-69 . . .	3.516	4.066	— 550	4.688	4.694	— 6	8.204	8.760	— 556
35-49 . . .	4.276	4.183	+ 93	4.578	4.287	+ 291	8.854	8.470	+ 384
25-34 . . .	2.334	3.070	— 736	2.469	3.041	— 572	4.803	6.111	— 1.308
15-24 . . .	3.312	3.219	+ 93	3.312	3.162	+ 150	6.624	6.381	+ 243
0-14 . . .	4.310	4.990	— 680	4.224	4.895	— 671	8.534	9.885	— 1.351
Total . . .	18.810	20.680	— 1.870	20.881	21.898	— 1.017	39.691	42.578	— 2.887

L'examen de ce tableau nous conduit à des conclusions particulièrement nettes et d'une importance capitale.

1°) Il ne saurait être question d'admettre avec libéralité sur notre territoire des personnes âgées de plus de 50 ans. Une telle immigration ne serait concevable que pour des travailleurs du sexe masculin, en raison du déficit en hommes de ces âges occasionné par les pertes de la guerre de 1914-1918; mais ces travailleurs ne tarderaient pas à tomber à la charge de la population active. Leur entrée sur notre territoire ne devrait donc être admise qu'à titre tout à fait exceptionnel : par exemple dans le cas d'un travailleur immigrant avec ses enfants, si ceux-ci sont en nombre suffisant.

2°) Les effectifs du groupe d'âges de 35 à 49 ans étant largement « excédentaires » par rapport à la population stationnaire, une immigration portant sur des personnes de ces âges ne ferait qu'aggraver les irrégularités de la composition par âge de notre population. Aucune immigration ne doit donc porter sur des personnes âgées de plus de 35 ans (l'âge limite doit même être de 30 ans pour les femmes, pour équilibrer les effectifs des deux sexes, compte tenu de la différence d'âge au mariage : 3 ou 4 ans en moyenne).

3°) L'immigration doit porter essentiellement sur des personnes âgées actuellement de 25 à 35 ans (plus exactement : de 26 à 35 ans pour les hommes, et de 26 à 30 ans pour les femmes) ou de moins de 15 ans. Remarquons que c'est vers 25 ans que l'on émigre le plus volontiers. Il est donc essentiel d'effectuer le plus rapidement possible l'immigration adulte dont nous avons besoin. Faute de saisir les occasions qui s'offriraient à nous actuellement et au cours des deux ou trois prochaines années, nous risquerions fort de ne plus trouver que des adultes trop jeunes qui viendraient accentuer le déséquilibre de la composition par âge de notre population.

4°) L'immigration doit porter sur des effectifs comparables pour les deux sexes. En effet, contrairement à une opinion très répandue, les excédents du sexe féminin sont faibles, sauf pour les générations décimées par la guerre de 1914-1918 qui ont maintenant dépassé l'âge de procréation. Ces excédents ne dépassent sans doute pas 150.000 pour le groupe 25-34 ans, et sont nuls aux âges inférieurs. En prévoyant un excédent de 200.000 personnes du sexe masculin parmi les immigrants âgés de 25 à 34 ans, on est à peu près assuré d'avoir des excédents d'hommes en quantité suffisante pour que la nuptialité atteigne son niveau le plus favorable. Une différence de 300.000 entre les immigrants des deux sexes, au bénéfice du sexe masculin, est sans doute le maximum admissible sans inconvénient.

5°) On peut remarquer que les deux groupes sur lesquels doit porter l'immigration correspondent à deux générations successives, au sens génétique de l'expression (parents-enfants). Ceci ne saurait nous étonner, l'apparition de classes creuses à partir de 1934 correspondant à l'arrivée à l'âge de procréation des classes creuses créées par la guerre de 1914-1918, et la guerre de 1939-1945 n'ayant fait que superposer son action à l'effet secondaire de la précédente. Il en résulte que la solution la plus rationnelle consiste à rechercher une immigration par familles entières, le père étant âgé de 26 à 35 ans. Ainsi les enfants pourront recevoir une instruction en

France et seront beaucoup plus facilement assimilés que si l'on attend la période 1960-1970 pour les accueillir sur notre territoire à l'âge adulte.

6°) Les effectifs souhaitables d'immigrants peuvent être déterminés avec précision à l'aide des seules considérations que nous avons exposées plus haut. Elles conduisent à une immigration de 1.400.000 ou 1.500.000 adultes de 26 à 35 ans, soit accompagnée d'une immigration de 1.300.000 ou 1.400.000 enfants de moins de 15 ans, soit suivie environ dix ans plus tard d'une immigration équivalente d'adultes des deux sexes s'échelonnant sur une période d'une dizaine d'années. La première solution, si elle est pratiquement réalisable, est de beaucoup la plus sûre et la meilleure. L'immigration devrait par conséquent porter autant que possible sur 600.000 familles et 200.000 ou 300.000 hommes célibataires. A défaut de familles disposées à immigrer, il faudrait conserver l'équilibre indiqué pour les sexes, c'est-à-dire un total de 600.000 femmes et 800.000 ou 900.000 hommes. Un tel plan échelonné sur cinq ans (nous avons indiqué plus haut pourquoi il serait dangereux de prévoir un échelonnement plus large) ne semble pas irréalisable. Il conduirait, suivant les possibilités offertes tant par les pays d'émigration que par le pays d'accueil, à envisager annuellement l'admission et l'installation sur notre territoire d'un maximum de 120.000 familles de quatre personnes en moyenne et de 40.000 hommes célibataires, soit au total chaque année environ 500.000 personnes comprenant la moitié d'enfants. Le chiffre minimum correspondant à un tel plan résulterait d'une immigration ne portant que sur des adultes de 26 à 35 ans et serait de 300.000 par an, dont 125.000 femmes âgées de 26 à 30 ans. Rappelons que, dans ce cas, une nouvelle immigration, mettant en jeu des effectifs globaux analogues (650.000 adultes de chaque sexe) serait à prévoir pour la période 1960-1970.

Possibilités de réalisation d'un tel plan. Nous avons dit plus haut, et nous tenons à répéter, que nous avons renoncé ici à nous montrer ambitieux, et que les chiffres cités ne constituent que le minimum du souhaitable. Nous n'ignorons pas les bienfaits d'une population croissante, et pourtant nous nous sommes limité à la considération d'une population stationnaire. C'est qu'il convient de procéder avec modération, par étapes. Si dans quelques années notre situation économique et démographique le permet, rien ne nous interdira de fixer nos regards sur un objectif lointain plus élevé et de modifier notre politique démographique en conséquence. Mais c'est un domaine où l'on doit se montrer prudent. Si, au cours de la période 1946-1950, le chiffre des naissances annuelles ne tombe jamais au-dessous de 725.000 et si la France parvient à réaliser un plan d'immigration tel que celui que nous venons d'envisager, nous pourrions légitimement nous montrer satisfaits.

Mais un tel plan est-il réalisable ? Pour résoudre ce problème, il convient d'examiner successivement les différents obstacles qui peuvent s'opposer à sa mise en œuvre. Remarquons tout d'abord que le chiffre total d'immigrants auquel nous avons été conduit ne paraît pas exagéré. Il demeure sans doute dans les limites de la capacité d'assimilation de notre population en nouveaux étrangers, d'autant plus que l'immigration envisagée présente l'immense avantage d'être limitée dans le temps. Dans le cadre d'une politique démographique qui nécessite, insistons sur ce point car il est essentiel, *un redressement de notre natalité* (que l'immigration de jeunes adultes rendrait d'ailleurs plus aisé), nous devrions pouvoir, après ce dernier appel à une source en voie de se tarir, nous suffire à nous-mêmes et nous passer ensuite définitivement de l'aide démographique des pays voisins, lesquels seront de moins en moins enclins à nous l'offrir, parce que de moins en moins capables de nous l'accorder.

Mais quelles sont les sources d'immigration possibles ? Elles sont peu nombreuses. Ecartons tout d'abord l'Allemagne, en raison des obstacles d'ordre psychologique et politique qui s'opposeraient à l'assimilation des Allemands. Il reste, parmi les pays susceptibles de disposer d'excédents de population : la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. Pour des raisons politiques, nous ne pouvons compter dans un avenir immédiat sur les possibilités d'immigration d'origine espagnole. La Belgique ne peut probablement nous envoyer qu'une faible proportion des contingents nécessaires. Les Pays-Bas par contre, pourraient apporter une contribution considérable à la réalisation du plan exposé ci-dessus, d'autant plus qu'ils n'ont pas de « classes creuses ». L'immigration hollandaise pourrait s'effectuer par familles entières et constituerait une immigration agricole de haute qualité. Malheureusement pour nous, les paysans hollandais bénéficient, dans leur pays, de conditions de logement et d'hygiène inconnues dans nos campagnes et que nous n'avons pu leur offrir avant la guerre pour qu'ils se dirigent vers la France : à plus forte raison cette condition essentielle semble-t-elle être aujourd'hui hors de notre portée.

La principale source d'immigration possible est donc l'Italie. Ce pays souffre sans conteste d'un excès de population et sera contraint d'envoyer à l'étranger des contingents notables d'émigrants pendant un minimum de vingt années. D'autre part il a existé déjà avant-guerre un très fort mouvement migratoire de l'Italie vers la France, et, à l'inverse de ce qui se produit pour les Pays-Bas, les conditions matérielles d'existence que nous pouvons offrir aux immigrants italiens sont plus élevées que celles qu'ils connaissent dans leur pays. Malheureusement, la population italienne possède aussi des « classes creuses », limitées à quatre il est vrai (1916 à 1919) et un peu moins « creuses » que les nôtres. N'empêche qu'il y a là un facteur susceptible de nous conduire à assouplir quelque peu les règles énoncées plus haut (si l'immigration d'origine espagnole était possible, l'Espagne n'ayant pas eu de « classes creuses » à cette époque, pourrait nous permettre de compenser, aux âges correspondants, les déficits de l'immigration d'origine italienne).

La politique d'immigration de la France ne devrait pas rencontrer d'obstacles de la part des pays d'émigration. Sans doute entend-on parfois soutenir la thèse, qu'un pays qui a élevé des enfants et qui les envoie à l'étranger dès leur arrivée à l'âge adulte, est en droit d'exiger du pays d'accueil des compensations économiques pour les dépenses occasionnées par l'« élève » de ces producteurs. Ce à quoi le pays d'immigration peut justement rétorquer que ces « producteurs », qui sont en trop dans leur pays d'origine, ne représentent exactement pour ce dernier qu'une charge, et qu'ils ne sont susceptibles de « produire » réellement qu'ailleurs : le pays d'origine, en s'en séparant, y trouve son avantage, au même titre que le pays d'immigration, en les accueillant.

Il est regrettable d'être obligé, en pareille matière, de faire allusion à de telles controverses. Placé sur ce plan, le problème est mal posé. En réalité un pays d'émigration à population jeune et pléthorique, et un pays d'immigration à population vieillie et insuffisante, offrent l'image de deux pays appauvris par leur situation démographique et possédant des populations complémentaires. Le mouvement migratoire est salutaire pour tous les deux. Au surplus, on se trouve en présence d'une situation de fait, et si le pays d'émigration formule des exigences exorbitantes, le mieux est d'attendre : une solution ne tardera pas à intervenir, car la position d'attente est plus douloureuse au pays surpeuplé qu'à l'autre. Ce n'est que s'il y avait une concurrence sérieuse entre pays demandeurs d'immigrants que les pays surpeuplés pourraient se montrer exigeants. Il semble bien que nous n'en soyons pas encore là, malgré les progrès faits récemment vers une conception plus juste des problèmes de population, car les pays insuffisamment peuplés demeurent trop profondément imprégnés d'esprit malthusien.

Il nous reste à examiner les possibilités d'accueil sur notre territoire des effectifs d'étrangers dont nous avons considéré l'immigration comme souhaitable pendant les cinq prochaines années. Là aussi, il ne semble pas que nous puissions nous heurter à des difficultés insurmontables. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, le nombre des étrangers entrés sur notre territoire a atteint deux millions en dix ans. On pourra nous objecter que notre pays mutilé et appauvri ne présente pas aujourd'hui les mêmes possibilités d'accueil qu'au lendemain de l'autre guerre. C'est exact pour l'immédiat. Il est pourtant dès maintenant manifeste que de nombreuses régions souffrent d'un important défaut de main-d'œuvre agricole. Dans certaines industries, dans les mines notamment, il y a aussi de larges possibilités d'emploi. Dès que les quantités de charbon mises à la disposition de l'industrie deviendront suffisantes, nous assisterons à une reprise de toute l'économie qui entraînera une offre de travail que la main-d'œuvre nationale sera impuissante à satisfaire. Il faut enfin espérer que la reconstruction pourra prochainement obtenir les matériaux qui lui font défaut, et alors le bâtiment aura, lui aussi, besoin de main-d'œuvre étrangère. Surtout, il apparaîtra en certains endroits un défaut de main-d'œuvre particulièrement aigu en raison de la résistance qu'offre toujours la

population indigène à une transplantation loin de son lieu de travail habituel. L'immigrant pourra être dirigé sur ces régions, en vue de s'y installer définitivement. N'oublions pas non plus que la main-d'œuvre constituée par les prisonniers allemands n'est à notre disposition que d'une façon temporaire. L'immigration envisagée ne semble donc aucunement irréalisable mais paraît au contraire éminemment souhaitable. Les plus grosses difficultés matérielles qu'elle rencontrera proviendront sans doute des possibilités d'installation et de logement : elles nous imposent de prévoir au début l'orientation du flux des immigrants presque exclusivement sur des régions rurales.

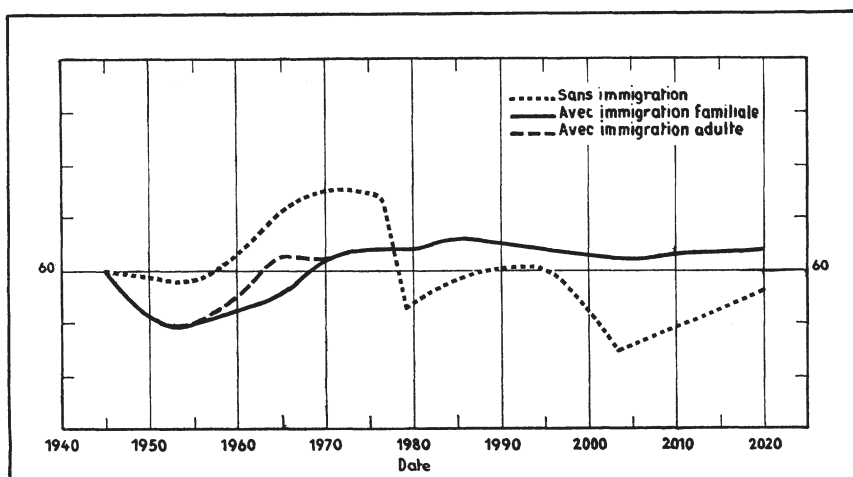
Avantages de l'immigration. Nous venons de préciser : difficultés *matérielles*. C'est qu'en effet il en existe d'autres, sans doute beaucoup plus difficiles à surmonter, et qui proviennent de la résistance d'une opinion publique insuffisamment informée, hantée par la perspective du chômage et de la concurrence des salariés entre eux, quand l'histoire de l'économie française de 1929 à 1939 prouve surabondamment que ces maux proviennent essentiellement, chez nous, de cette attitude de rétraction malthusienne qui doit définitivement faire place à une politique d'expansion économique convenablement orientée. Montrons donc, pour terminer, les avantages que procurerait aux Français une immigration telle que celle que nous avons définie, en supposant le chiffre des naissances annuelles immuablement fixé à l'avenir à 725.000.

Le graphique N° VI (analogue au graphique N° III) représente, dans cette hypothèse, une série d'âges de retraite équivalents. La courbe en trait plein indique quel devrait être, à chaque date, l'âge de retraite correspondant à l'âge de base de 60 ans en 1945, pour une charge constante de la vieillesse, dans l'hypothèse de l'immigration familiale que nous préconisons. La courbe en trait interrompu correspond à l'hypothèse de l'immigration adulte s'effectuant en deux périodes séparées par un intervalle de dix ans. Nous avons figuré en pointillé la courbe qui résulte de l'hypothèse du même chiffre annuel de 725.000 naissances, mais en l'absence d'immigration. Rappelons à ce sujet combien il serait plus aisé d'atteindre un tel chiffre avec une immigration convenablement orientée.

La comparaison des courbes est significative : grâce à l'immigration, les irrégularités de la courbe en pointillé s'atténuent très largement, et la population « rajeunit » au début de façon très sensible. A partir de 1980, il n'en est évidemment plus de même, puisque nous supposons comblés, par l'immigration, les déficits des classes creuses qui parviennent alors à la vieillesse. Il nous appartiendra d'ici quelques années de décider si nous devons nous efforcer d'augmenter davantage notre fécondité pour assurer à la population une légère croissance (ce qui aurait pour effet d'abaisser le niveau de la partie horizontale de droite de la courbe en trait plein), ou au contraire si nous pouvons nous contenter d'un chiffre cons-

tant de 725.000 naissances annuelles, qui maintiendrait la population stationnaire.

Nous n'avons examiné jusqu'à maintenant que le cas particulier des retraites de la vieillesse; mais nous avons vu que la charge représentée par l'entretien des vieillards ne constitue qu'une partie de la charge totale supportée par la population active, laquelle résulte de la nécessité pour les producteurs de subvenir aux besoins de l'ensemble des consommateurs. Nous pouvons également chercher à faire varier l'âge de la retraite, suivant les modifications de la répartition par âge de la population, de façon à maintenir constante cette charge totale, et non plus la seule charge des retraites.



GRAPHIQUE N° VI. — *Ages de retraite équivalents aux différentes dates : charge de la vieillesse.*

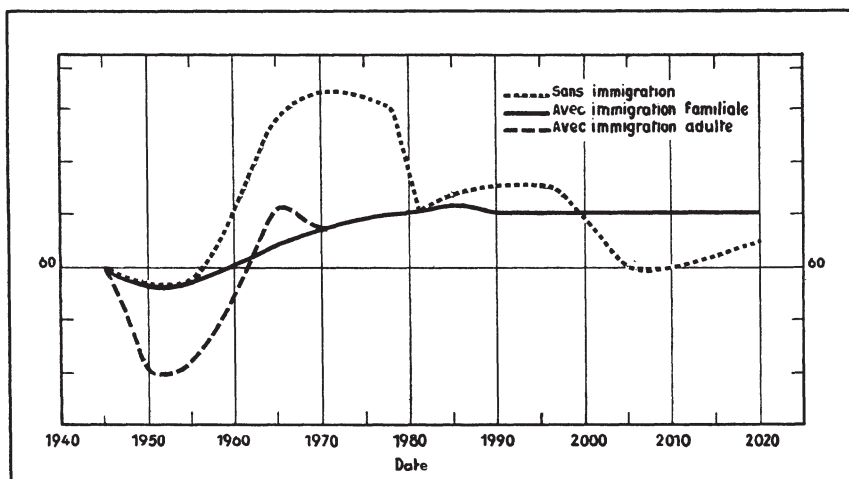
On détermine ainsi de nouvelles séries d'âges de retraite équivalents, qui permettent de se faire une idée plus pertinente des répercussions de la structure par âge sur la situation économique générale.

Pour obtenir un bon indice de la charge totale supportée par les producteurs, il serait indispensable de tenir compte des besoins de chaque catégorie de consommateurs. On pourrait, de la même façon, étudier le fonctionnement d'un système de sécurité sociale fondé sur la répartition, et comportant à la fois des allocations familiales, des retraites de la vieillesse, et des assurances diverses contre les risques tels que maladie, accidents, invalidité, chômage, etc. Pour un montant constant des cotisations, on déterminerait alors les fluctuations de l'âge de cessation de l'activité résultant des modifications de la structure par âge.

En première approximation, et pour illustrer le secours que l'immigration peut nous apporter dans la phase de « rajeunissement » de notre population, nous nous contenterons ici de mesurer

la charge économique totale supportée par les producteurs, par le rapport de la population totale à la population « adulte ». Ceci revient à nous placer dans l'hypothèse où les besoins économiques des enfants et des vieillards seraient les mêmes que ceux des « adultes », ce qui ne correspond évidemment que très imparfaitement aux conditions sociales actuelles. Cette approximation grossière est toutefois suffisante pour notre objet.

Le graphique N° VII traduit visuellement les variations de l'âge de la retraite assurant la constance de la charge totale ainsi définie dans les mêmes hypothèses que précédemment. On voit, par comparaison avec le graphique N° VI, à quel point le fait de ne prendre



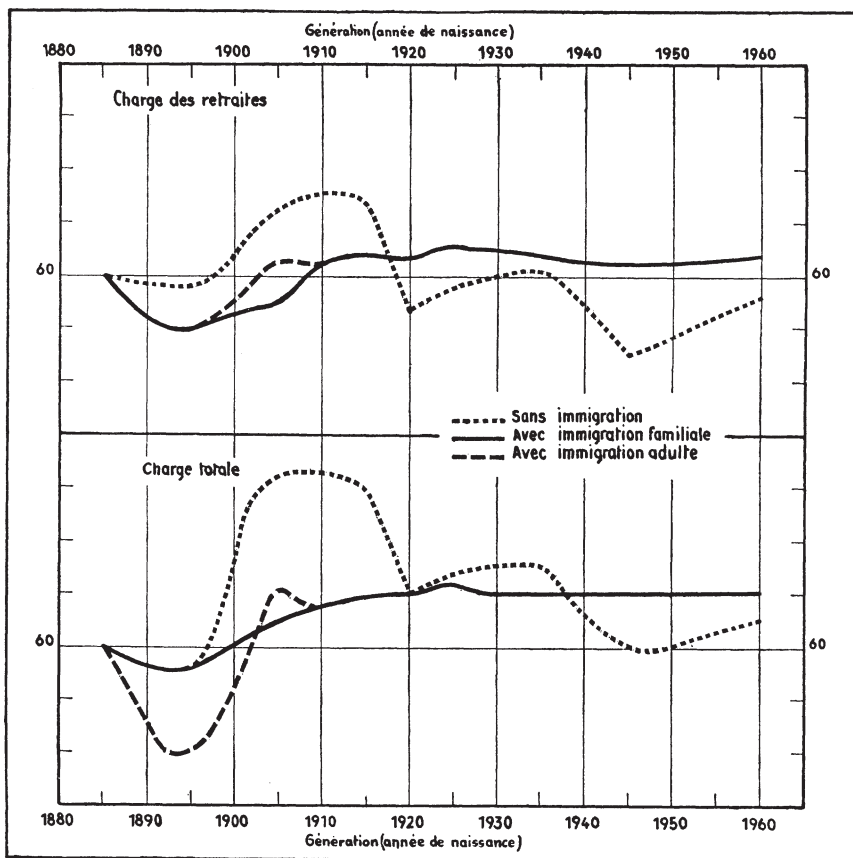
GRAPHIQUE N° VII. — *Âges de retraite équivalents aux différentes dates : charge totale.*

en considération que la charge des vieillards minimise l'aide considérable que l'immigration peut apporter à une population en voie de rajeunissement.

Le graphique N° VIII rend la comparaison plus facile. Il est tracé comme le graphique N° IV de façon à donner les âges de retraite équivalents par génération et non par date. Dans la partie supérieure, correspondant au graphique N° VI, seule la charge des vieillards est prise en considération. Les courbes de la partie inférieure, analogues à celles du graphique N° VII, tiennent compte de la charge totale : elles illustrent le fait qu'en venant travailler en France, les immigrants nous aideront non seulement à entretenir nos vieillards, mais aussi à élever nos enfants.

L'immigration familiale est évidemment moins favorable, pendant les premières années, que l'immigration limitée aux adultes, puisqu'elle augmente la charge résultant de l'entretien des enfants. Par contre, son influence bienfaisante marque plus de continuité. Dans l'éventualité où nous ne parviendrions pas à trouver entre

1960 et 1970 les effectifs d'immigrants adultes indispensables, l'immigration des cinq prochaines années, limitée aux adultes, ne serait qu'un médiocre palliatif à nos difficultés à venir, et ses avantages seraient surtout considérables pendant les quinze prochaines années. Mais de quelque façon qu'on l'envisage, une immigration immédiate paraît indispensable, si nous voulons éviter les difficultés qui nous attendent pour la période 1965-1975.



GRAPHIQUE N° VIII. — *Ages de retraite équivalents pour les diverses générations : charge de la vieillesse et charge totale.*

Ainsi donc le Français, loin de considérer l'étranger arrivant sur son lieu de travail comme un concurrent, doit au contraire l'accueillir comme un coéquipier qui vient participer avec lui à la grande tâche de reconstruction de notre économie et de rénovation de notre situation démographique. L'intérêt individuel *immédiat* peut bien se trouver parfois en conflit avec l'intérêt général. Mais nous devons prendre conscience de ce que, *considéré dans l'ensemble du temps qu'il nous reste à vivre, notre intérêt individuel coïncide exacte-*

ment, dans ce cas particulier, avec l'intérêt de tous. En venant s'installer sur notre territoire le travailleur étranger nous aidera à reconstruire notre économie délabrée, il nous permettra de retrouver, plusieurs années plus tôt, le niveau de vie d'avant-guerre et par conséquent, notre existence étant limitée, d'en profiter quelques années de plus. Il nous permettra de jouir plus longtemps d'une retraite sur nos vieux jours, et même, pour un grand nombre d'entre nous qui risqueraient de disparaître avant l'âge de la retraite, de connaître avant de mourir quelques années de repos. Non seulement il nous aidera à redresser une natalité déficiente, mais, grâce à lui, nous serons capables d'élever dans de meilleures conditions les enfants que nous aurons procréés nous-mêmes et de leur bâtir un avenir meilleur.

Paul VINCENT.